

Le SNPTES crée son observatoire national des risques psychosociaux

Marie-Agnès Despres, secrétaire technique nationale secteur santé et sécurité au travail

Depuis sa création, le SNPTES a toujours mis au centre de son action syndicale la prévention contre les risques professionnels. Les risques psychosociaux (RPS) en font partie. Ils sont définis « *comme les risques pour la santé mentale, physique et sociale, engendrés par les conditions d'emploi et les facteurs organisationnels et relationnels susceptibles d'interagir avec le fonctionnement mental* ⁽¹⁾ »

Face à l'augmentation de cette catégorie particulière de risques professionnels, le SNPTES a créé dans un premier temps une cellule « mal-être au travail ». Il a organisé un colloque sur le stress au travail, en 2012 et des formations de ses militants.

La résolution générale du SNPTES votée, en octobre 2015, lors du Congrès de Forges-les-Eaux précise : « Le SNPTES poursuit sa lutte contre les risques psychosociaux en renforçant son réseau de veille et en créant son observatoire des risques psychosociaux. Des formations spécifiques seront organisées pour garantir l'efficacité du réseau. »

Ainsi, le SNPTES se lance dans une nouvelle étape en créant, le 14 décembre 2016 à Paris, son observatoire des risques psychosociaux.

Fort de son maillage territorial, le SNPTES renforce également son réseau de correspondants RPS. Ces militants feront remonter, à l'observatoire, toutes les informations en leur possession, afin d'élaborer un bilan le plus exhaustif possible de la situation dans les établissements relevant de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le rôle de l'observatoire des risques psychosociaux du SNPTES ne se limitera pas à publier des bilans. L'observatoire devra également publier des recommandations, notamment en matière de prévention.

Grâce à la création de son observatoire et le renforcement de son réseau de veille, le SNPTES a pour ambition de devenir un acteur majeur dans la lutte contre les risques psychosociaux.

Choisy-le-Roi, le 30 janvier 2017

⁽¹⁾ [Rapport du Collège d'expertise sur le suivi des risques psychosociaux au travail, faisant suite à la demande du ministre du travail, de l'emploi et de la santé \(http://www.college-risquespsychosociaux-travail.fr/site/Rapport-College-SRPST.pdf\)](http://www.college-risquespsychosociaux-travail.fr/site/Rapport-College-SRPST.pdf)